

et moi...

AESH

Depuis des mois, l'École est en chantier. Pourtant les personnels, investis dans une mission qui les mobilise, ne voient toujours pas se dessiner le nouveau cadre professionnel qu'ils attendent. En tension permanente entre leur exercice professionnel au quotidien et le métier prescrit, ils veulent que leur pouvoir d'agir soit reconnu et soutenu par leur hiérarchie. Au-delà, leur engagement et leur utilité sociale exigent de revaloriser leur fonction et leur salaire.

**En votant Unsa,
je prends le pouvoir
sur mon métier !**



... du 27 novembre au 4 décembre

Le tout nouveau métier d'AESH créé cette année est le fruit de longues discussions sur la pérennisation de la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap, auxquelles le SE-Unsa a largement pris part. Cependant l'écart est grand entre les préconisations et la réalité : le contrat proposé ne répond ni à la nécessaire sécurisation des personnels exerçant ces missions, ni aux besoins des jeunes concernés (ces derniers ne bénéficiant pas d'un accompagnement hors temps scolaire). Le SE-Unsa poursuit son action pour faire évoluer votre situation.

ore 2014, mon choix c'est l'Unsa

Je veux être un professionnel reconnu

Les compétences acquises pour exercer ce métier doivent être valorisées par une VAE débouchant sur un diplôme professionnel. Mis en place cette année, ce dernier doit me permettre d'évoluer dans le métier, dans l'Éducation nationale et ailleurs.

Je veux savoir ce que l'on attend de moi

L'entretien professionnel doit être constructif. Il ne doit pas conditionner la rémunération mais servir à établir un bilan et faire le point sur les besoins en formation.

Je veux être formé

Accompagner un élève en situation de handicap, ça ne s'improvise pas. La formation doit fournir des outils théoriques et pratiques me permettant d'exercer mes missions. Le SE-Unsa réclame un crédit d'heures sur le temps de travail pour se former efficacement et tout au long de la carrière.

Je dois pouvoir vivre de mon métier

Même si la possibilité d'obtenir un CDI est une avancée, les contrats d'AESH restent malgré tout précaires.

Le SE-Unsa revendique la possibilité pour les AESH de travailler à temps plein avec une rémunération à la hauteur ainsi que des CDD de trois ans minimum pour plus de perspectives d'avenir.

J'ai des droits, je veux qu'ils soient respectés

Les missions d'accompagnement sont définies dans le contrat. Le SE-Unsa veille à ce qu'elles soient respectées sur le terrain. Les termes du contrat (horaires, rémunération, missions) doivent être honorés.

Le SE-Unsa réclame des droits sociaux identiques, quels que soient les employeurs (ex : Cesu garde d'enfants).



Le SE-Unsa, un syndicat pour moi !

et moi...

AESH

Le SE-Unsa a beaucoup œuvré pour la création et la reconnaissance du métier d'AESH. Grâce à nos interventions, les CUI qui étaient en premier lieu exclus du dispositif peuvent dorénavant postuler sur la fonction d'AESH dès lors qu'ils ont au moins deux années d'ancienneté. Le SE-Unsa a voté contre le décret AESH en juin dernier car pour le SE-Unsa, il était en deçà des besoins des personnels et des élèves.

Nous continuons néanmoins à agir pour une mise en place rapide d'un diplôme de qualité et nous accompagnons les AESH pour résoudre les difficultés rencontrées sur le terrain.

Comment je vote ?



Bureau de vote

Saisissez votre identifiant électeur et le mot de passe que vous avez déterminé dans votre espace électeur :

 Identifiant électeur : - - - - - Voir

 Mot de passe électeur :

Entrer

Pour plus d'information sur le vote électronique et l'obtention de vos codes de vote veuillez consulter :

www.education.gouv.fr/electionspro2014

- Rendez-vous sur le portail de vote : <https://vote2014.education.gouv.fr>

- Renseignez votre identifiant (qui figure sur la notice de vote^(*) qui vous a été remise), le mot de passe^(*) que vous avez généré lors de la création de votre compte électeur^(*)

- Sélectionnez les scrutins un par un (CTM-CTA-CGP) et cliquez à chaque fois sur le logo Unsa



(*) Tout ce que vous lisez est du charabia ? C'est la première fois que vous entendez parler de cela ? Vous ne savez plus où sont ces renseignements ? Pas de panique, «SOS électeur Unsa en détresse», c'est nous ! Appelez votre section locale du SE-Unsa ou contactez-nous au siège national à lettre@se-unsa.org